

Réf: Dossier 358982

Avis de constitution

SOCIETE « TOMATE SUPREME »

Siège ABIDJAN COCODY AMBASSADE ANGLE, Lot 15,
Ilot 00

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 30/10/2024 reçus par Me Kouamé Koffi Athanase, et enregistrés au CEPICI le 30/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TOMATE SUPREME »

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays et plus particulièrement en République de COTE D'IVOIRE :

- production et commercialisation de tomate ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY AMBASSADE ANGLE, Lot 15, Ilot 00

Dirigeant(s) M KONAN KOUADIO JOEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-11602 du 08/11/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°69103/GTCA/RC/2024 du 08/11/2024

